EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 12 – A -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT 2010

En application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris la décision suivante le 03/02/2011 :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2009, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 30/12/2009, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2010 ;

A D E C I D E L E 3 F E V R I E R 2 0 1 1

Afin de financer le programme d'investissement du budget annexe EAU, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros (un million euros), pour une durée de 20 ans.

Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :

 - Une phase de mobilisation des fonds de la date de signature du contrat au 25/12/2011 ;

 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 25/12/2011, la consolidation s'effectuant le 25 du mois suivant la date de la demande.

- *Durée* : 20 ans.

- *L'amortissement* :

L 'amortissement du capital est constant et annuel, le point de départ de l'amortissement prend effet à la date de mise en place de la consolidation.

- *Taux d'intérêts :*

 - Pendant la phase de mobilisation : T4M début de mois précédent + 0.59%.

 - Pendant la phase de consolidation : Livret A + 0.50%.

- *Calcul des intérêts* :

Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de jours écoulés rapporté à une année de 360 jours.

- *Périodicité* :

Le remboursement de l'échéance (capital + intérêts) s'effectue à terme échu le 25 d'un mois.

- *Remboursement anticipé* :

Le prêt pourra être remboursé par anticipation en partie (1/10 ème du capital emprunté) ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant un préavis d'au moins deux mois.

Le remboursement anticipé donnera lieu au versement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts au taux du prêt plafonné à 3% du capital remboursé par anticipation.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.
Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 12 – B -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT 2010

En application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris la décision suivante le 03/02/2011 :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2009, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 30/12/2009, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2010 ;

A D E C I D E L E 3 F E V R I E R 2 0 1 1

Afin de financer le programme d'investissement du budget Principal, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 2 007 000.00 euros (deux millions sept mille euros), pour une durée de 20 ans.

Caractéristiques du prêt

- *L'emprunt se compose de deux phases* :

 - Une phase de mobilisation des fonds de la date de signature du contrat au 25/12/2011
 - Une phase de consolidation du capital mobilisé sous forme de prêt long terme, possible à tout moment pendant la phase de mobilisation jusqu'au 25/12/2011, la consolidation s'effectuant le 25 du mois suivant la date de la demande.

- *Durée* : 20 ans.

- *L'amortissement* :

L'amortissement du capital est constant et annuel, le point de départ de l'amortissement prend effet à la date de mise en place de la consolidation.

- *Taux d'intérêts :*

- Pendant la phase de mobilisation : T4M début de mois précédent + 0.59%.

- Pendant la phase de consolidation : Livret A + 0.50%.

- *Calcul des intérêts* :

Les intérêts sont calculés sur la base du nombre exact de jours écoulés rapporté à une année de 360 jours.

- *Périodicité* :

Le remboursement de l'échéance (capital + intérêts) s'effectue à terme échu le 25 d'un mois.

- *Remboursement anticipé* :

Le prêt pourra être remboursé par anticipation en partie (1/10 ème du capital emprunté) ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant un préavis d'au moins deux mois.

Le remboursement anticipé donnera lieu au versement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts au taux du prêt plafonné à 3% du capital remboursé par anticipation.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2011

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT